

Atelier 8 : L'Union européenne est-elle vraiment en quête de justice ?

Compte-rendu réalisé par Jeanne-Françoise Hutin

Jeanne-Françoise Hutin, de l'antenne sociale de Rennes, membre du Comité des Semaines Sociales de France, a eu la responsabilité de l'organisation de cet atelier animé par **Didier Pillet**, directeur de l'information du quotidien *Ouest France*.

Introduction

JEANNE-FRANÇOISE HUTIN

Pourquoi avoir introduit la dimension européenne au cœur de la problématique de la question « qu'est-ce qu'une société juste ? » ? Si nous nous sommes posé cette question, c'est parce que nous avons besoin de vérifier si l'Union européenne, qui est tout à la fois notre cadre de vie actuel et un levier pour notre avenir, était vraiment en quête de justice. Chercher à comprendre ce qu'elle a réussi à construire pour rendre la société européenne plus juste et comment elle perçoit l'avenir, a permis de visiter à nouveau ce projet éminemment politique qui vise à mettre en place un cadre de vie juste pour tous, en particulier pour ceux qui ne réunissent pas les conditions minimales respectueuses de la dignité humaine. Ce continent à la mémoire douloureuse a réussi à construire un ensemble inédit, du jamais vu dans l'histoire du monde : une union volontaire de pays et de citoyens avec pour projet de bâtir leur avenir librement dans la paix et la fraternité. Alors que l'histoire du monde ne nous

Atelier 8 : Justice et Union européenne

avait présentées jusqu'alors que des conquêtes, avec des vainqueurs et des vaincus. Ici, dans le cas de l'Union, tout le monde est vainqueur ! Voilà l'inédit !

Malgré ce succès incontestable, et dans ce cadre pacifié et de liberté, de nombreuses questions continuent de se poser. Cette Union Européenne a-t-elle vraiment réussi à renforcer la capacité des peuples à vivre ensemble « intra muros et extra muros » ? A-t-elle su augmenter le niveau de bien être de tous, dans la justesse et la solidarité ? A-t-elle encore les potentialités de la jeunesse qui lui ont permis de réussir ce tour de force ? Que faire devant le doute qui s'est emparé des fils de ses fondateurs, alors même qu'elle ne cesse d'attirer de plus en plus d'États et interpelle de nombreuses régions du monde qui se demandent « Comment ont-ils réussi à s'unir, à faire la paix, eux qui se sont combattu, et de quelle manière, pendant de si longs siècles ? » ? L'Union européenne a-t-elle un secret qui lui permette cette capacité à vivre ensemble ? Et ce secret n'a-t-il pas pour nom solidarité ? Comment se fait-il qu'ils sont si nombreux ceux qui pensent qu'il faut la changer, elle qui a placé au cœur de ses politiques communes « le souci de la justice pour tous, avec une attention particulière pour le plus petit, le plus pauvre, le plus éloigné des standards » ? Pourquoi tant d'entre-nous ont-ils peur de cette Union ? Pourquoi la méprisent-ils au point d'en faire une mauvaise caricature ?

I. Les textes fondateurs et les politiques de l'Union Européenne reflètent-ils une quête de justice ?

Les textes fondateurs, c'est-à-dire les Traités qui nous unissent, et les politiques qui en découlent, organisent notre vie en commun. Pour les deux grands européens et experts invités à ouvrir cet atelier, ces textes vont bien dans le sens de cette quête de justice qui justifie tout ce qui a nom politique dans une démocratie humaniste, telle que se définit l'Union Européenne. Les quelques extraits ou résumés de leurs interventions proposés ci-après restitue la première étape dans la réflexion cet atelier.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI *

La cohésion et la justice sociale ont toujours été au cœur de la construction européenne. Dès la signature du Traité de Rome (1957), l'objectif est d'« assurer le développement harmonieux des économies des pays signataires en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard entre les moins favorisées d'entre-elles et les mieux dotées », et ceci « par un relèvement accéléré du niveau de vie ». Par ailleurs, il vise « l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples européens ». Alors que le traité de la CECA (1951) concernait exclusivement des buts industriels, le Traité de Rome et les cinq traités d'Union Européenne visent tous à assurer un niveau de vie « équitable », terme retenu notamment dans la première véritable politique commune : la Politique Agricole Commune¹. En 1958, le Fonds Social Européen (FSE) est créé « en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie », dit le Traité. Dès 1967, une Direction Générale est chargée de préparer la future politique régionale européenne, élément déterminant de la lutte contre les inégalités au sein de l'espace européen.

Avec l'adhésion du Royaume-Uni et de l'Irlande en 1973, puis le premier choc pétrolier – et donc l'accroissement des écarts de développement et les situations de détresse locale – la notion nouvelle de cohésion apparaît. En 1975, est créé le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En 1986, avec l'élargissement à des pays de niveau de vie sensiblement inférieur aux autres membres – la Grèce, l'Espagne, le Portugal – l'Acte Unique marque un pas de plus en instaurant la Politique Régionale de Cohésion. Le traité demande de « promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté », l'objectif étant de « réduire l'écart

* **Jean-Dominique Giuliani** est président de la *Fondation Robert Schuman France*.

¹ A noter que les autres objectifs la PAC ne sont pas sans incidence sur celui de justice sociale : par exemple la baisse des prix, certainement un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les situations d'extrême pauvreté. Cf note n°31 de la Fondation Robert Schuman *L'Europe et la pauvreté : quelles réalités ?*, Sarah Bouquerel, Pierre-Alain de Malleray en ligne sur le site : <http://www.robert-schuman.org/notes/note31.htm>.

Atelier 8 : Justice et Union européenne

entre les régions les plus favorisées et moins favorisées ». De là datent les fameux fonds structurels européens (FEOGA², FSE, FEDER) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Sur le plan social, l'Acte Unique affirme un engagement de principe pour que l'Union « veille à assurer la liberté, l'égalité et la justice sociale », termes présents pour la première fois explicitement.

Outre les traités, un autre fondement juridique des politiques de lutte contre les injustices provient des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernements réunis en Conseils Européens. Ainsi en 1988, première grande réforme des Fonds de solidarité, le fameux « paquet Delors 1 » double les crédits européens pour lutter contre les inégalités géographiques et lance la série des Programmes d'Initiative Communautaire³. En 1989 est adoptée la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. Un « modèle européen » commence à trouver là une expression juridique et à se révéler véritablement.

En 1992, le Traité de Maastricht fait de la politique de cohésion la priorité de l'Union européenne, sans oublier sa dimension sociale : son objectif est « un progrès économique social équilibré et durable ». Y est même adjoint un protocole social qui stipule : « la communauté dispose désormais de toutes les bases nécessaires à la construction d'un droit social européen, organisé en prenant en compte des considérations économiques, mais aussi des droits sociaux indépendants de la politique économique ». Le Conseil Européen d'Edimbourg en 1993 renforce encore la politique de cohésion ouverte par Jacques Delors. C'est le « paquet Delors 2 », qui fait de la politique régionale européenne la deuxième dépense du budget européen derrière la PAC. Le traité d'Amsterdam, en 1997, comporte par la première fois un titre sur l'emploi, avec un protocole social intégré au corps même du traité. En 1999, le Sommet de Berlin

² Fonds Européen d'Oriention et Garantie Agricole

³ LEADER, pour promouvoir les projets de développement rural ; URBAN, pour soutenir la mise en œuvre de stratégies innovantes dans les villes et les zones urbaines ; EQUAL, pour lutter contre la discrimination sur les lieux de travail ; et INTERREG pour favoriser la coopération transfrontalière.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

instaure l'Agenda 2000, troisième réforme et augmentation forte des fonds structurels. En 2000, le Conseil européen de Lisbonne, qui vise à faire de l'économie européenne en 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde », exclut d'y parvenir sans « une cohésion sociale assurée et renforcée, et sans un développement durable conforté ». Enfin, le Traité de Nice, souvent retenu comme une occasion ratée, consacre deux nouveaux domaines d'action de l'Union : la lutte contre l'exclusion sociale et la modernisation des systèmes de protection sociale. Il y a désormais un Comité pour la protection sociale et une Charte européenne des droits fondamentaux, qui rassemblent tous les droits économiques et sociaux.

Devant cette longue énumération des traités et accords, on comprend que si l'Union européenne n'est pas assez efficace, c'est souvent parce que les États membres lui refusent, malgré les déclarations des chefs d'État et de gouvernement, malgré les objectifs promus et le travail patient de la Commission, le transfert véritable des compétences sociales. L'Union Européenne a incontestablement amélioré la qualité de la vie sur notre continent et a été, chiffres à l'appui, le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté en Europe. Rien n'a été plus efficace que les fondements juridiques de l'Union, source d'une politique sans égale dans le monde d'aujourd'hui. Reste à ce que l'inspiration et la décision politique utilisent ces outils.

RICHARD STOCK*

Les politiques de l'Union reflètent-elles une quête de justice ? Pour répondre à cette question, il faut revenir à la vision politique de Robert Schuman, et à son inspirateur un peu oublié en France, Jacques Maritain. Celui-ci proposait de bâtir non pas une Europe chrétienne, mais une société « de tous et pour tous », une société profane non définie par le religieux⁴. Pour lui, les chrétiens ont à y apporter leur conception de l'homme et leurs énergies.

* **Richard Stock** est président de European Network of Education Training (EUNET), vice-président de la Fédération française des Maisons de l'Europe.

⁴ « Un projet de chrétienté, oui, mais profane », écrivait-il dans *Humanisme intégral*, paru en 1936 .

Atelier 8 : Justice et Union européenne

Repris par Robert Schuman dans son seul livre, *Pour l'Europe*⁵, J.Maritain proposait six critères pour une politique européenne. Le premier relève que l'histoire n'est pas circulaire mais a un sens ; le progrès humain est lent, contrarié ; il est une construction, une marche en avant. Le deuxième critère demande la reconnaissance de la dignité humaine, qui inclut les droits de l'homme civiques, politiques mais aussi sociaux. Le troisième porte sur la reconnaissance la dignité du peuple et le sens du bien commun. Le quatrième définit le sens de l'autorité, entendu non pas comme un pouvoir à conquérir mais comme responsabilité du bien commun. Le cinquième définit la politique comme une activité morale vouée à la justice et au bien, à l'opposé de Machiavel. Le sixième affirme l'idéal démocratique et l'idéal chrétien dans la sphère sociale et politique ; il appelle à la réalisation d'une société plus juste et plus fraternelle, à construire par l'action et le comportement de chacun.

Forts de ce retour aux sources, on peut analyser les politiques européennes *intra muros* et *extra muros*, vis-à-vis du reste du monde. *Intra muros*, malgré la diversité des modèles sociaux, une Europe sociale se définit progressivement, avec un véritable droit social, socle législatif de plus de 200 textes à caractère contraignant. Celle-ci a d'abord recouru à des règlements – lois obligatoires pour tous qui ont montré leurs limites –, puis à des directives transposables, et enfin aujourd'hui à des directives-cadres, qui indiquent des objectifs à atteindre mais laissent aux États la forme et la transposition adaptée à leur modèle social. La politique sociale européenne se développe ainsi dans cinq domaines : la libre-circulation des travailleurs et la coordination des régimes de sécurité sociale ; l'égalité entre hommes et femmes ; le droit du travail ; la lutte contre les discriminations ; le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration de la norme. Entre les objectifs et la pratique demeurent certes des écarts – on pense à pour la libre-circulation des travailleurs, affirmée pourtant depuis 50 ans, ou aux droits de la personne et des familles dans le domaine de l'état civil. Mais de réels progrès ont aussi été apportés : par exemple sur

⁵ Ré-édité en 2005 aux éditions Nagel SA, avec une préface de Michel Barnier.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations, notamment grâce à son caractère de politique transversale⁶. Notons encore que 2007 est proclamée « année européenne de l'égalité des chances pour tous vers une société juste ».

À côté de tout ce socle législatif, l'Europe a aussi inventé une méthode ouverte de coordination. Dans les secteurs où les États membres refusent de transférer leur compétence au niveau européen, elle s'est dotée d'outils de coordination. Ainsi la Stratégie européenne pour l'emploi a obligé en France à amorcer un débat national entre partenaires sociaux. Surtout, cette méthode ouverte de coordination a amené l'adoption en Europe de lignes directrices pour l'emploi et des plans nationaux qui permettent une surveillance multilatérale, un étalonnage des performances et une diffusion des bonnes pratiques. La lutte contre les exclusions a été mise au programme en mars 2000, au Conseil de Lisbonne, tout comme la réforme et la modernisation des régimes de protection sociale y sont devenues une ardente obligation. La politique européenne vers une société plus juste passe enfin par les fonds de cohésion économique et sociale (cf J.D. Giuliani) mais aussi les politiques d'adhésion à l'Union : 60 millions de « pauvres » ont pu rejoindre l'Europe avec l'entrée de l'Espagne, la Grèce et le Portugal, puis 60 millions à nouveau en 2004...

Notons, en conclusion, que les politiques européennes n'ont pas visé seulement l'amélioration de la justice *intra muros*. L'Europe a cherché aussi à être un exportateur mondial de paix, d'où ses différentes politiques de défense et de sécurité, son aide – certes insuffisante et en deçà des 0,7% fixés – aux pays en voie de développement. En inscrivant dans ses accords commerciaux le respect d'un certain nombre de droits de l'homme, l'Europe tente peu à peu à sa façon de « façonner le monde de demain », selon l'expression de Jean Monnet.

A la suite de ces deux interventions, le débat avec les participants a mis en évidence combien, malgré les améliorations apportées par l'Europe, la question de la justice

⁶ Quel que soit l'activité, toute demande de subvention européenne est tenue de d'expliquer comment sera respectée l'égalité homme femme.

Atelier 8 : Justice et Union européenne

et de la cohésion sociale sont aujourd'hui sur le devant de la scène. La panne de la croissance, l'élargissement de l'Union et l'évolution économique mondiale sont considérés – peut être à tort – comme les causes de la montée du chômage et de la précarité dans tous les États membres. Impossible par ailleurs de ne pas dissocier le modèle européen des modèles nationaux. Le modèle issu d'une société protestante n'a que peu de rapport avec le modèle français. L'Union européenne est finalement apparue avant tout un « État régulateur » dont l'efficacité des politiques repose sur les États membres.

II. Et pourtant, il y a encore tant d'injustices sur le territoire européen et dans le monde

Que fait l'Union pour y remédier ? Un sondage sur 5000 personnes effectué par l'IFOP a retenu l'attention en ouverture de ce deuxième temps de l'atelier. À la question « Pouvez-vous dire, pour chacun de ces mots, s'il évoque pour vous quelque chose de très positif, assez positif, assez négatif, très négatif ? », les résultats sont : très positif 17 % ; assez positif 47 % – soit 64 % d'opinions positives – ; assez négatif 26 % ; très négatif 10 % – soit 36 % d'opinions négatives. Autre question : l'Union Européenne a-t-elle trop de pouvoir (37 %), pas assez de pouvoir (32 %), comme il faut (.30 %). On voit donc qu'en réalité la plupart des français sont pro-européens. Mais le sondage révèle surtout que ceux qui ont le plus de réticences viennent des milieux les plus éloignés de l'information, de ceux qui vivent de plein fouet les difficultés économiques dues à la globalisation, à la financiarisation de l'économie et à l'avancée spectaculaire des technologies. Faire comprendre que l'Union est vraiment en quête de justice implique de regarder en face cette donnée. C'est ce qu'on fait les intervenants de cette deuxième étape comme le montrent les quelques extraits et résumés présentés ici.

JEROME VIGNON *

La réforme engagée par Romano Prodi sur la relation entre le collège des commissaires et les fonctionnaires, a donné plus de

* Jérôme Vignon est directeur à la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'égalité des chances. Il est aussi président des Assises chrétiennes de la mondialisation. Au cours de cette session des Semaines Sociales, il a également prononcé une conférence plénière lors de la première journée : voir p X

Qu'est-ce qu'une société juste ?

responsabilités à ces derniers et imposé plus de transparence, avec des responsabilités respectives plus claires. Que fait concrètement la Commission Européenne pour contribuer à la justice ? La mission de la Commission européenne est tout d'abord d'être la gardienne des Traités et la promotrice des initiatives nouvelles. Elle veille sur l'acquis communautaire – combien vaste et riche, on l'a vu, dans le domaine social – et doit aussi proposer de nouveaux programmes pour l'enrichir et mieux répondre à l'actualité.

Le rôle de gardienne des Traités est capital, particulièrement dans le domaine social, où existe un socle très large de législations sociales (cf J-D Giuliani). Mais dix ans plus tard, devant l'obsolescence de cet ensemble législatif confronté aux évolutions des législations nationales du travail et au développement du travail non salarié, la Commission a adopté en novembre 2006 un Livre vert sur la législation du travail européen. Son objet est de demander aux gouvernements et partenaires sociaux ou bien d'aller vers une plus forte harmonisation, ou bien de fixer des règles minimales des droits fondamentaux des travailleurs européens, quel que soient leurs statuts – dépendant, indépendant ou salarié. L'enjeu est considérable et passe par un processus de débats à mener au plan national. Mais c'est seulement dans la mesure où ces débats auront du répondant dans les opinions publiques nationales que l'on réalisera que l'Europe se préoccupe du dumping social. Ce travail de suivi de l'application de la législation européenne et d'adaptation est une part importante du travail de la Commission, mais passe en partie inaperçu, soit parce que les États n'aiment pas que la Commission pointe leurs infractions, soit parce que les débats sont médiatisés par des acteurs locaux, sans référence à leur source européenne.

La deuxième fonction de la Commission est le droit d'initiative. À travers des études et des contacts avec la société civile et les partenaires sociaux, c'est sa tâche quotidienne que d'analyser les nouveaux problèmes économiques et sociaux dans l'Union. Actuellement, deux grandes catégories de problèmes paraissent ne pas être pris en charge par l'acquis social européen : les nouvelles formes de mobilité transfrontalière et les questions liées à l'extension de la

libre-circulation des services. La mobilité n'est pas celle que les fondateurs de l'Europe avait prévue⁷ mais plutôt une mobilité de courte durée, souvent inférieure à deux ans. Des questions nouvelles de garantie de continuité de droits sociaux se posent donc. L'autre grand chantier d'initiatives est celui suscité par la directive services.

Comment ne pas être frappé, surtout vu de Bruxelles, par le décalage entre la richesse de l'acquis communautaire et sa perception en 2005 par les Français ? Est-ce seulement une question de mauvaise communication de la Commission ? Les études sur la connaissance par les citoyens européens de l'acquis social montrent pourtant qu'elle n'est pas si mauvaise que ça⁸. Il existe en réalité une connaissance réelle mais superficielle de l'Europe sociale. Pour la surmonter, les seuls à véritablement pouvoir parler de l'Europe aux Français sont d'autres Français eux-mêmes. Il s'agit donc d'équiper les réseaux politiques et sociaux sur le terrain national et local pour en témoigner. Pourquoi n'arrivent-ils pas à se faire entendre ? Une grande conférence a par exemple été organisée à Paris pour présenter le plan français stratégie de lutte contre la pauvreté. Aucune mention n'y a été faite de son inscription dans une perspective européenne ! Ce qui n'est pas le cas dans les autres pays membres. Nous n'en avons donc pas fini avec cette tâche d'inculturation nationale, de transmission aux générations qui suivent de ce qu'a été pour nous l'Europe, d'approfondissement, de pédagogie systématique, tant à l'école qu'à l'université ou dans la famille.

DENIS BADRE *

Entre les euro-optimistes et les euros pessimistes, Jean Monnet disait qu'il se voulait euro-déterminé. Il faut sans cesse rappeler que l'Union européenne a d'abord été lancée pour répondre à une

⁷ L'expatriation intra-communautaire représente à peine 1% du total des travailleurs dans l'Union.

⁸ Par exemple, 65% des citoyens européens connaissent l'existence du Fonds Social Européen et lui font confiance.

* **Denis Badré** est sénateur des Hauts de Seine, vice-président de la commission des finances du Sénat, et maire de Ville d'Avray. Il est aussi un des représentants du Sénat à l'Assemblée des droits de l'homme, au Conseil de l'Europe.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

préoccupation quasi-transcendante : la paix, la liberté, la démocratie. Une difficulté essentielle aujourd'hui est la prééminence prises par les intérêts nationaux sur les intérêts communs, par exemple lors des Conférences Inter Gouvernementales. Le souci du « retour net » de certains pays est en effet détestable. Et c'est bien le rôle de la Commission de défendre l'intérêt commun. Mais une difficulté de l'Europe tient aussi à la transcription dans le droit national des directives européennes : nous, Français, sommes toujours les derniers ou presque dans ce domaine. Or l'Europe est souvent *la* solution à nos problèmes nationaux et l'on ferait mieux de les traiter d'abord dans une perspective européenne pour leur trouver des solutions durables, plutôt que de s'enliser dans des débats politiques franco-français. Sur la PAC par exemple, on peut regretter que la France soit à ce point arc-boutée depuis une vingtaine d'années. Elle se prépare des lendemains insupportables, même si la PAC a été une invention française aux fruits formidables. Autre exemple de l'arrogance française : son refus scandaleux de l'entrée de la Lituanie dans l'euro. Depuis son Non au référendum, la France ne peut d'ailleurs plus prétendre être au centre du moteur européen.

Pour restaurer l'idée que l'Europe est la solution à nombre de nos problèmes, il nous faut approfondir trois principes : le sens du bien commun, les bonnes pratiques de subsidiarité, le sens originel de la construction européenne. Après l'échec du référendum, il nous faudra bien revenir à la Charte des droits fondamentaux, colonne vertébrale du projet de construction européenne, et redonner à tous, aux jeunes en particulier, la conviction que l'Europe, c'est chacun de nous, et non une abstraction lointaine. Surtout, il nous faut restaurer l'esprit fondateur de l'Europe : la recherche de la paix par le co-développement, un objectif pertinent aussi pour le monde aujourd'hui.

Au cœur des questions des participants à l'atelier sont revenus les difficultés de communication et de transmission sur la réalité des politiques européennes en France, la protection de l'Europe contre la concurrence destructrice, les

Atelier 8 : Justice et Union européenne

délocalisations, le libre-échange mondial, par exemple par l'instauration d'une TVA sociale, sorte de taxe sociale à l'importation.

III. Comment l'Union Européenne concourt-elle concrètement à établir une plus grande justice ?

Sur cette question, cinq témoignages de terrain ont été donné au cours de cet atelier.

ANNIE POSTOGO *

Dans un lycée, l'Europe se décline en programmes Comenius, Leonardo et Erasmus pour les techniciens supérieurs. Les critères d'éligibilité – accueil des enfants présentant tout type de handicap, accueil des migrants, égalité des chances, mixité et accès des filles dans des secteurs professionnels souvent dévolus aux garçons, promotion des langues régionales, ouverture aux pays entrant – en disent long sur les objectifs européens et poussent les académies à développer des projets en ce sens. Du coup, même difficiles à mettre en place, ce sont des leviers fabuleux pour les établissements. Pour les enseignants, tout projet nécessite une visite préparatoire et une rencontre entre enseignants de trois ou quatre pays au moins. D'où une confrontation de pratiques, une décentration des enseignants français, une plus grande ouverture à l'interdisciplinarité. Pour les élèves – en particulier désormais pour ceux des secteurs professionnel et technologiques – ils sont un ressort incontournable d'ouverture, de prise de confiance et d'estime de soi, d'expérience pré-professionnelle, d'apprentissage du discernement et de construction d'un sentiment d'appartenance à l'Europe, bref d'égalités des chances pour tous.

LOÏC RICHARD*

209 PLIE existent en France depuis 1993, aidé par le Fonds Social Européen. Leur objectif est de regrouper les forces locales pour

* **Annie Postogo** est Directrice du Lycée professionnel et technique Notre-Dame de Menimur à Vannes

* **Loïc Richard** est directeur du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) de Rennes Métropole.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

l'insertion par l'emploi. Pour les PLIE de Bretagne, 180 millions d'euros environ proviennent du FSE. Le rôle du FSE, et donc de l'Europe, a été décisif dans l'innovation décentralisatrice de la création des PLIE et le volontarisme pour l'emploi. Autres avancées majeures, malgré la difficulté de se comprendre entre cultures différentes par exemple sur la notion d'insertion : la co-construction des actions entre l'Europe et les collectivités locales (1 euro pour 1 euro) et enfin, l'entrée du secteur social dans une culture du résultat et de l'évaluation.

BABETTE NIEDER*

L'Europe peut changer la vie, surtout de ceux qui semblent éloignés de l'Europe. Deux exemples : le Service volontaire européen permet à des jeunes de passer six mois à une année dans un autre pays, dans un projet d'intérêt général. Ainsi ce délinquant irlandais envoyé auprès de la Croix Rouge à Cologne, qui ne connaissant pas son passé, lui a reconnu des talents auprès des handicapés. Ce jeune travaille aujourd'hui dans un poste fixe à Cologne. Autre exemple : lors du salon de l'éducation à Paris, le jeu de piste sur l'Europe a rassemblé des jeunes qui venaient presque tous de banlieue et portaient des noms qui indiquaient leur origine immigrée. Ces jeunes qui ont gagné un voyage à Bruxelles, à la Commission et au Parlement, s'en souviendront et en reviendront changés. Lorsque l'information sur les possibilités offertes par l'Europe vient jusqu'à ces jeunes là, nous pouvons prouver qu'elle a vraiment sa place et donne une chance supplémentaire aux populations en difficulté.

JEROME NORMANDIERE *

Grâce à Erasmus, j'ai passé en Espagne une année qui a changé ma vie. Elle m'a ouvert l'esprit et sensibilisé à ce que l'Europe pouvait m'apporter. En tant qu'étudiant, j'ai également bénéficié de la réforme

* **Babette Nieder** est ? de la Maison de l'Europe, ancienne responsable de l'Office franco-allemand de la jeunesse.

* **Jérôme Normandière** est doctorant en droit européen et communautaire, assistant parlementaire du sénateur d'Ile et Vilaine.

Atelier 8 : Justice et Union européenne

LMD (Licence, Master, Doctorat), alignement des formations sur des standards européens. Je ne sais pas si ces politiques concourent à plus de justice, mais je sais que ces politiques sont justes, et dans la mesure où elles s'adressent à la société civile, elles contribuent à faire des citoyens européens des ambassadeurs de l'Europe. Je sais aussi comme étudiant l'importance des décisions de la Cour Européenne de Justice et son œuvre jurisprudentielle sur les droits fondamentaux. Enfin, comme assistant parlementaire, je constate l'importance pour les élus des fonds structurels européens pour l'aménagement du territoire et le développement rural

LUCIEN BOURGEOIS *

La PAC, une des premières politiques européennes, est aujourd'hui mal comprise. Politique de sécurité alimentaire – et donc de justice – et non politique agricole stricto sensu, elle a pourtant remarquablement bien rempli son contrat. Avec 150 millions d'habitants de plus que les États-Unis et deux fois moins de terres, l'Europe arrive à assurer son auto-alimentation et, depuis 2005, à exporter plus qu'eux. Mal compris aussi aujourd'hui, le projet européen donne l'impression d'abandonner le secteur agricole, comme il a abandonné les mines ou la sidérurgie. En fait, face aux défis aussi spectaculaires et différents que sont le retournement du marché du blé – dont l'Europe est le premier producteur mondial –, le marché de l'énergie, la spéculation immobilière ou l'accroissement démographique mondial, seule l'Europe permettra de les affronter avec des objectifs ambitieux.

Conclusions

JEAN BOISSONNAT *

Quels enseignements retenir des interventions de cet atelier ? La justice et l'Union Européenne ont des liens très étroits : le seul fait de

* **Lucien Bourgeois** est conseiller du Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Qu'est-ce qu'une société juste ?

la construction européenne a en effet élevé le niveau de la justice sur notre continent. Grâce à la paix, les pays européens ont dégagé des moyens matériels permettant d'élever le niveau de justice chez chacun d'eux et ont été poussé à se rassembler autour d'un niveau de développement commun. Deuxième enseignement : le décors a complètement changé. On ne peut pas imaginer l'avenir de l'Union comme la simple continuation des 50 dernières années. En effet, ne sous-estimons pas le rôle qu'a eu la menace soviétique dans la construction européenne. Le génie des hommes d'État comme Robert Schuman a été de saisir cette opportunité historique pour mettre en œuvre leur intuition. C'est ce qu'il nous faut faire dans le contexte d'aujourd'hui.

Nous sommes à un tournant historique. L'Europe n'a plus d'ennemi... sauf à identifier le terrorisme sans visage à une religion. Le problème turc de ce point de vue est majeur, et l'avenir de l'Europe se joue dans le voyage de Benoît XVI en Turquie. L'Europe de la deuxième étape a des objectifs différents de la première. Si nous ne nous posons pas le problème de l'association avec une culture différente de la nôtre pour construire une Europe nouvelle, nous laisserons passer une chance historique. La manière dont l'Europe va répondre à la demande ancienne de la Turquie est décisive pour l'avenir. En acceptant une telle ambition, nous ne répondrons pas seulement au problème de l'Europe, mais nous contribuerons peut-être à résoudre un problème mondial : le risque de conflagration entre les Nations qui se rattachent à l'héritage historique et culturel de l'Islam et celles marquées par le christianisme.